

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 4 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le LUNDI 4 AVRIL,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : le 28 MARS 2022

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Thierry LOUVEL, Stéphane MONNERET, Marie MESME, Adeline MULOWSKY, Aminata GUEYE, Thibaut BOURGET et Charles RICHARDIN.

Absent(s) excusé(s) : Claude BOULAY, Laëtitia SAROUL et Catherine THOMAS.

Absent(s) : Aucun

Pouvoir(s) : Catherine THOMAS à Thibaut BOURGET

*Monsieur **Thibaut BOURGET** a été nommé secrétaire de séance.*

0– Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2022, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2022

Sur proposition de la Commission Finances-Budget, à la majorité (3 absentions), le Conseil Municipal vote les subventions communales allouées aux différentes associations locales pour l'année 2022 de la façon suivante :

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT, les associations sont tenues de fournir à la Commune qui a accordé une subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. Le versement de la subvention ne sera réalisé que si l'association respecte cette obligation et transmet l'ensemble des documents.

Le versement aux associations sera conditionné à la transmission complète des rapports financiers et d'activité et du budget prévisionnel.

	2021 Attribution	2022 Attribution
Association Sportive de Sargé -Mondoubleau-Cormenon-ASSMC	300 €	400 €
Tennis Club (2022 : Acompte de 400 € et solde de 300 €)	700 €	700 €
La Gaule Percheronne	50 €	50 €
Amicale du Bel Age	100 €	100 €
Donneurs de Sang Canton	80 €	40 €
Perche Nature	100 €	100 €
U.C.A.M.(2022 dont 750 € de subvention exceptionnelle pour le financement de la moitié du coût du spectacle du marché de Noël 2021)	550 €	1.250 €
Anciens Combattants AFN Mondoubleau	50 €	50 €
FNATH (Fédération des Accidents du Travail et des Handicapés)	50 €	50 €
Souvenir Français	50 €	50 €
Doigts Agiles	30 €	30 €

Conciliateurs de justice de Loir et Cher	50 €	50 €
Association des Secrétaires de Mairie Loir-et-Cher	<i>Non sollicitée 2021 COVID</i>	45 €
Dyna'mômes	90 €	90 €
Polysons	200 €	200 €
Cercle Généalogique de Loir et Cher	150 €	0 €
ADMR (1,05 €/hab sur la base de 1.389 habitants)	1.458,45 €	1.458,45 €
AEP Saint Louis de Gonzague	1.800 €	1.800 €
Tennis de Table des Collines du Perche TTCP	100 €	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondoubleau	140 €	140 €
Pirouette	90 €	90 €
Dans les Pas de Léonie	150 €	150 €
Gymnastique Volontaire Mondoubleau-Cormenon	50 €	100 €
Club de Judo Epuisay	100 €	100 €
Association Tour Cycliste Loir-et-Cher	<i>Course annulée Covid</i>	163,92 €
Association « Age Vermeil » <i>Asso pour le développement d'activités et animations en faveur des résidents de l'EPHAD de Mondoubleau</i>	100 €	100 €
Association Sport Adapté du Perche	100 €	100 €
Association Vie Libre	150 €	150 €
Grenne d'API (Association Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique de Mondoubleau-Choue)	600 €	500 €
Association Le Muguet (épicerie solidaire, aide alimentaire) Nouvelle Association		300 €
Croix Rouge	/	150 €
JALMALV-Jusqu'à la mort, accompagner la vie	/	60 €
MONTANT TOTAL DES SUBENTIONS ATTRIBUÉES	7.388,45 €	8.667,37 €

2 – Budget annexe Lotissement de la Grande Borde 10^{ème} tranche

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de Vendôme dont les écritures et résultats sont conformes et identiques à la comptabilité communale.

Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif de l'exercice 2021 et a approuvé à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs comme suit pour l'exercice 2021 :

Section de Fonctionnement :

Déficit 2020	- 1,38 €
Recettes 2021	38.890,58 €
Dépenses 2021	38.889,20 €
Résultat de clôture fin 2021	0 €

Section d'Investissement :

Excédent 2020	0 €
Recettes 2021	38.829,20 €
Dépenses 2021	38.829,20 €
Résultat de clôture fin 2021	0 €

Au cours de l'année 2021, trois lots ont été vendus et pour 2022 le nombre de vente de terrains à bâtir a été estimé à 5 sachant que d'ici la mi-avril les ventes de 3 lots seront déjà effectives.

-Approbation du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2022, l'a adopté à la majorité (1 contre-2 abstentions) qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 74.089 €

Section d'Investissement : 71.079 €

Montant Total du Budget Adopté : 145.168 €

3 – Budget principal Commune

-Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

A la majorité (1 contre-1 abstention), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de Vendôme dont les écritures et résultats sont conformes et identiques à la comptabilité communale.

-Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

A la majorité (1 contre-1 abstention), le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Section de Fonctionnement	
Recettes	1.335.745,14 €
Dépenses	1.051.329,76 €
Solde d'exécution exercice 2021 (excédent)	+ 284.415,38 €
Résultat reporté (excédent 2020)	+ 200.845,73 €
Résultat de clôture fin 2021 (excédent)	+ 485.261,11 €

Section d'Investissement	
Recettes	417.343,54 €
Dépenses	508.815,80 €
Solde d'exécution exercice 2021 (déficit)	- 91.472,26 €
Résultat reporté (déficit 2020)	-272.228 €
Résultat de clôture fin 2021(déficit)	-213.033,11€

-Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021,

Après avoir constaté les résultats du compte administratif de l'exercice 2021, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement de 2021, à la majorité le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

-Affectation obligatoire pour couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 272.938 €

-Solde disponible en fonctionnement à reprendre en 2022 : 212.323,11 €

-Approbation du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2022, présenté par Monsieur le Maire, a adopté à la majorité (1 contre-2 abstentions) le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 1.475.303,11 €

Section d'Investissement : 662.108 €

Montant Total du Budget Adopté : 2.137.411,11 €

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 sont les suivantes :

-solde des frais d'études et diagnostics du patrimoine historique (maison pans de bois, église, forteresse) : 40.000 € T.T.C.

-travaux de voirie : 12.000 € T.T.C.

-divers aménagements à la mairie (halle et secrétariat) : 37.080 € T.T.C.

-travaux sur bâtiments et logements communaux : 31.100 € T.T.C.

- frais d'études pour mise en œuvre du programme et des projets « Petites Villes de Demain » : 51.500 € T.T.C.
- acquisition nouveau panneau informatif lumineux extérieur : 10.000 € T.T.C.
- acquisition de matériel, outillages et mobilier divers : 27.900 € T.T.C.

-Vote des taux des taxes locales 2022 (taxe foncières bâti et non bâti)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions) de maintenir les taux d'imposition ainsi qu'il suit pour l'année 2022, soit :

- 47,77 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 44,42 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

4 – Personnel communal : créations de postes pour avancements de grade d'agents

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis

Considérant que certains agents remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de créer les emplois correspondant aux nouveaux grades de ces agents, il y a lieu de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 1^{ère} classe et un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer :

- un (1) emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- et d'un (1) emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

5 – Compte-rendu des commissions municipales

Le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Propositions Idées Nouvelles » qui s'est réunie le 24 mars à 18H30 pour aborder uniquement le projet de territoire dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain-PVD » dont bénéficie la commune. Dans un premier temps, le dispositif et le contexte de mise en œuvre ont été présentés, puis dans un second temps, deux groupes d'élus ont été constitués pour faire émerger des idées et propositions d'actions susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre du programme « PVD ». La Commission se réunira à nouveau pour exploiter et développer les idées qui ont émergé lors de la première réunion de cette commission.

L'objectif est d'échanger sur les équipements et aménagements structurants à programmer sur Mondoubleau dans les années à venir et qui pourraient aussi répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire des Collines du Perche.

Madame Fanny MAZEAUD, élue référente PVD, fait savoir que dans le cadre de cette démarche, la Commune bénéficiera d'un accompagnement du C.A.U.E. 41 qui va organiser des journées « Ateliers Flash » les 14 juin et 12 juillet afin d'établir un diagnostic global puis définir un « plan guide » en fonctions des attentes et suggestions qui auront émergées durant ces ateliers. Les Conseillers Municipaux sont invités à participer à ce temps fort de réflexion qui permettra de définir et cibler les actions qui pourront être mises en œuvre dans le cadre du programme « PVD ».

P.V.D. : « Petites Villes de Demain »

C.A.U.E. 41 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir et Cher

6 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2022/13	22 mars 2022	Attribution concession cimetière pour une durée de 30 ans
2022/14	24 mars 2022	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour une bien sis 17, rue Gheerbrant et 13, place du Marché
2022/15	24 mars 2022	Renouvellement d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans
2022/16	31 mars 2022	Renouvellement d'une concession cimetière pour une durée de 15 ans
2022/17	31 mars 2022	Renouvellement concession cimetière pour une durée de 15 ans
2022/18	31 mars 2022	Acceptation d'une 2 ^{ème} indemnité consécutive à un sinistre sur barrières sécurité rue Leroy et avenue Louis Chaumel

AFFAIRES DIVERSES

-Alimentation en eau du lavoir communal et aménagement du barrage des Prés de la Thuaudière :

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de restauration des écoulements de la Grenne et de leurs affluents, le Syndicat de Rivières des Collines du Perche doit réaliser un aménagement du barrage des Prés de la Thuaudière pour rétablir la continuité écologique du cours d'eau. Un arasement partiel du barrage est prévu mais afin de maintenir constamment en eau le lavoir communal (5m x 2m), il est nécessaire de mettre en place une solution de compensation par l'installation d'une pompe à eau solaire pour maintenir l'alimentation en eau du lavoir communal.

Le Syndicat de Rivières des Collines du Perche prendrait en charge les frais d'acquisition de cette pompe qui deviendrait ensuite propriété de la Commune avec entretien à sa charge. Une convention entre le Syndicat de Rivières des Collines du Perche et la Commune a pour objet de formaliser les engagements des deux parties.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet ainsi que la convention et autorise le Maire à signer ladite convention à passer avec le Syndicat de Rivières des Collines du Perche.

-Représentation de la Commune dans les Commissions de la Communauté de Communes :

La Commission « Services à la personne » ayant été scindée en deux commissions, il y a lieu de modifier la représentation initiale de la Commune de Mondoubleau dans ces commissions communautaires.

Nouvelle Commission : **Education-Services Périscolaires** -Vice-Président, Vincent TOMPA
Conseillers Municipaux souhaitant siéger : Adeline MULOWSKY et Aminata GUEYE

Et la Commission : **Services à la Population** Vice-Présidente, Odile CAPITAINE
(La Gare, Souricette, Médiathèque, Maison Médicale)
Conseillers Municipaux souhaitant siéger : Odile CAPITAINE, Laëtitia SAROUL et Aminata GUEYE

En outre, certains Conseillers Municipaux souhaitent pouvoir intégrer d'autres Commissions Communautaires, à savoir :

- Fanny MAZEAUD pour la Commission « Aménagement de l'espace »
- Jean-Michel BRIMBOEUF pour la Commission « Qualité de vie »

-Aménagement espaces verts place du Marché : Le Conseil Municipal valide le projet de réaménagement d'un des parterres de la place du Marché (le long du trottoir à l'angle de la Mairie) qui a été examiné par la Commission « Cadre de vie ».

-Communication-Bulletin Municipal : La conception graphique et la mise en page du prochain bulletin municipal vont être externalisées et confiées à l'imprimeur habituel.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Aminata GUEYE souhaite avoir des informations sur les modalités d'organisation du 14 juillet. Suite aux travaux de plantation et d'aménagement aux Prés Barrés, le feu d'artifice ne peut plus être tiré aux Prés Barrés et un nouveau site doit être trouvé. Le tir au stade municipal était envisagé mais l'artificier a fait savoir qu'en raison de la présence du terrain de foot synthétique, un tir ne peut être organisé sur ce site. Une réflexion est engagée avec plusieurs pistes (tir à l'hippodrome à l'occasion d'une manifestation, rapprochement et collaboration avec la commune de Cormenon...).

Pour le 14 juillet un pique-nique pourrait être organisé. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été sollicité pour faire part d'idées et de suggestions (organisation d'un karaoké).

La commission Vie Communale va réfléchir et faire des suggestions.

Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF : -demande si des actions vont être engagées pour les scolaires dans le cadre de l'opération « Abeilles sentinelles de l'environnement » (3 ruches municipales). L'UNAF fournit un ensemble de supports pédagogiques destinés aux scolaires et enfants. Différents contacts ont déjà été pris et un travail de sensibilisation et des actions tout au long de l'année devraient être organisées. -signale qu'il n'y aucune information sur le site internet municipal au sujet des activités sportives. Il serait nécessaire de créer une page spécifique afin de donner une plus grande visibilité aux associations sportives communales (annuaire des associations, une rubrique par association sportive, infos à communiquer à l'ensemble des communes des Collines du Perche).

-Dates à retenir :

Elections Présidentielles	Dimanche 10 et 24 avril	8 H à 19 H
Comité de projet PVD	Mercredi 13 avril	9 H 30
Commission « cadre de vie » <i>Projet aménagement espace public Thiercelin</i>	Jeudi 14 avril	18 H 30
Tour du Loir-et-Cher	Vendredi 15 avril	15 H
Commission « lien social et communication »	Mardi 19 avril	18 H 15
Commission « cadre de vie »	Mercredi 27 avril	
Prochain Conseil Municipal	Lundi 2 mai	19 H
20 Ans du réseau de Lecture Publique	Samedi 11 juin	
PVD-Ateliers Flash CAUE 41	Mardi 14 juin (<i>toute la journée</i>)	
Inauguration des Ruches Municipales APIdays	Samedi 25 juin	
PVD-Ateliers Flash CAUE 41	Mardi 12 juillet (<i>matinée</i>)	
Fête Nationale-14 Juillet	Jeudi 14 juillet	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

Le Maire
Jean-Claude THUILLIER

